

# VOGUE

HÔTEL · MONTRÉAL

## ENTENTE TARIFAIRE 2021

### ENTRE

Vogue Hôtel Montréal Centre-Ville tenant comme adresse le 1425 rue de la Montagne, Montréal, QC, Canada H3G 1Z3 (ci-après dénommé «l'Hôtel»)

ET

Fédération des Médecins Omnipraticiens tenant comme adresse principale le 2, Place Alexis Nihon 3500, boul. De Maisonneuve, bureau 2000 Westmount (Québec) H3Z 3C1 (ci-après dénommée «la Société»)

### 1. OBJET DE L'ENTENTE

L'objet de cet accord est entre les parties définies ci-dessus concernant la fourniture de tarifs à l'hôtel pour l'hébergement de voyageurs d'affaires de passage uniquement pour un maximum de 9 chambres par nuit (à l'exclusion des réservations pour des conférences ou des événements de groupe) accordés par l'hôtel à la Société dans les conditions prévues par cet accord.

### 2. DURÉE DE L'ENTENTE

Sous réserve de la section 7 (e) ci-dessous, l'accord sera valide à partir du 29 mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

### 3. TARIFS PRÉFÉRENTIELS

#### 29 mars 2021 au 17 avril 2021

Type de chambre	Occupation simple	Occupation double
Chambres Standards, 1 King (K1)	219.00\$	219.00\$
Chambres Standards, 2 doubles (D2)	219.00\$	219.00\$

#### 18 avril 2021 au 13 novembre 2021

Type de chambre	Occupation simple	Occupation double
Chambres Standards, 1 King (K1)	265.00\$	265.00\$

CONFIDENTIAL & PROPRIETARY

Chambres Standards, 2 doubles (D2)	265.00\$	265.00\$
------------------------------------	----------	----------

#### 13 novembre 2021 au 31 décembre 2021

Type de chambre	Occupation simple	Occupation double
Chambres Standards, 1 King (K1)	219.00\$	219.00\$
Chambres Standards, 2 doubles (D2)	219.00\$	219.00\$

Le rabais négocié convenue est confidentiel.

Les tarifs sont nets, sans commission pour les voyages d'affaires jusqu'à 9 chambres par nuit (à l'exclusion des réservations pour des conférences ou des événements de groupe) et confirmés selon disponibilité. Les tarifs et conditions réduits ne peuvent pas être appliqués aux clients participant à des congrès, réunions ou événements dans toute la ville, qui sont contractés par un accord de réservation de groupe distinct.

Les tarifs indiqués au moment de la réservation sont en dollars canadiens et sont valables par chambre, par nuit et comprennent (vérifiez les éléments applicables):

- Internet sans-fil haute vitesse

Les tarifs indiqués au moment de la réservation sont valables par chambre, par nuit et ne comprennent pas (vérifier les éléments applicables):

- Taxes, frais et évaluations provinciaux et locaux en vigueur (actuellement 21,475%). Les taxes sont sujets à changement.

«Meilleur tarif disponible» fait référence aux tarifs publiés qui sont mis à la disposition du grand public, soit par le biais du service de réservation de l'hôtel, des services de réservation sans frais, ou sur Hilton.com (par exemple, le «tarif flexible»). Les tarifs publiés se réfèrent aux tarifs sans restriction, sans réserve, sans clôture, dégroupés et pour chambre seule disponibles à la réservation par quiconque dans le grand public. Hilton ou l'hôtel peut établir, proposer, commercialiser et promouvoir des prix, des avantages, des promotions, des conditions et des offres exclusives aux membres Hilton Honors ainsi qu'à d'autres clients qui sont membres d'une société ou organisation tierce spécifique (par exemple, AAA, AARP, militaire, tarif négocié d'entreprise, etc.), et ni Hilton ni l'hôtel ne seront tenus de mettre ces prix, avantages, promotions, conditions et offres exclusives à la disposition des voyageurs de la société et de la société.

### 4. RÉVISION ET AJUSTEMENT DES TARIFS; PROMOTION DE L'HÔTEL

Les tarifs ci-dessus sont basés sur le fait que la société a atteint un minimum de nuitées en 2021 (« Production annuelle

de nuitées»). L'Hôtel passera en revue la production de nuit des chambres sur une base trimestrielle. Le système de suivi de l'hôtel prévaudra sur tout autre système de suivi pour suivre toutes les activités nocturnes de la chambre en vertu de cet accord. Si l'hôtel constate que la production de nuit en chambre pendant une période applicable est inférieure aux attentes de l'hôtel sur la base des niveaux de production de nuit en chambre annuels indiqués dans cet accord, l'hôtel se réserve le droit de réviser cet accord moyennant un préavis écrit de 30 jours à la société.

Tout au long de la durée de cet accord, la société fera la promotion active et efficace auprès de tous les voyageurs de la société que l'hôtel est un hôtel préféré dans le programme de voyage d'entreprise de la société, afin d'inclure des annonces internes spéciales (telles que des e-mails ou sur des sites de voyage) sur au moins une base trimestrielle (le contenu des annonces doit être convenu d'un commun accord par l'hôtel et la société).

**5. RÉSERVATIONS / ANNULATIONS / ARRIVÉES / DÉPARTS / DÉPARTS ANTICIPÉS / DÉPARTS TARDIFS**

**RÉSERVATIONS:** L'Hôtel exige une garantie par la carte de crédit du client ou une garantie de la Société pour toutes les réservations. Des frais de non-présentation d'un montant du tarif de la première nuit plus les taxes applicables seront facturés si le voyageur ne s'enregistre pas à l'hôtel pour quelque raison que ce soit et n'annule pas la réservation garantie avant la date limite d'annulation applicable.

**Méthodes de réservation :**

Site internet		Code et lien de réservation disponible sur demande.
Réservations effectuées par téléphone	✓	514-285-5555
Via Hilton Reservations Worldwide	✓	USA/Canada: 1 800 445 8667 Worldwide: 00800 4488 22073

**ANNULATIONS:** Sont soumis à la politique actuelle de l'hôtel. Jusqu'à 24 heures avant l'arrivée - sans frais. Annulation d'une réservation garantie moins de 24 heures avant l'arrivée - le tarif de la première nuit plus les taxes applicables sera facturé comme frais d'annulation. La politique de la maison est sujette à modification avec un préavis de 60 jours.

**CHECK-IN:** À partir de 16h00

**CHECK-OUT:** Doit être effectué avant 12h00 (midi)

**DÉPART ANTICIPÉ:** qui sont informés par le client 24 heures ou plus, avant la nouvelle date de départ, ne seront pas facturés. Les départs anticipés qui sont conseillés moins de 24 heures, jusqu'à midi le jour du nouveau départ seront facturés à 100% du prix de la chambre, pour une nuit seulement, plus les taxes applicables.

Les départs anticipés qui sont avisés après-midi le nouveau jour du départ seront facturés à 100% du prix de la chambre, pour une nuit seulement, plus les taxes applicables.

**DÉPART TARDIF:** jusqu'à 15 h 00 le jour du départ sera facturé 50% du prix de la chambre de la nuit précédente plus les taxes applicables.

Le départ tardif après 15 h 00 le jour du départ sera facturé à 100% du tarif de la chambre de la nuit en cours plus les taxes applicables en fonction du meilleur tarif disponible.

**DATES NON DISPONIBLE:** Les tarifs préférentiels ne sont pas disponibles pendant ces dates d'interdiction / épuisement:

- 10 au 13 juin 2021
- 24 au 27 juin 2021
- 30 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021
- 31 décembre 2021

Pour connaître les tarifs en vigueur et les réservations pendant les dates d'interdiction / épuisement, vous pouvez contacter le numéro de téléphone ou l'hôtel directement.

**6. PAIEMENT**

Les clients régleront leur facture au moment du départ, à moins que le crédit n'ait été établi par la société conformément à un accord de crédit écrit distinct sous la forme demandée par l'hôtel.

Si la Société souhaite recevoir une facture par courrier, un accord écrit distinct à cet effet devra avoir été conclu. C'est une condition préalable à tout accord de crédit que l'hôtel a jugé la société solvable. Indépendamment de tout accord de crédit, l'Hôtel se réserve le droit de modifier unilatéralement l'accord de crédit, y compris de fixer un maximum de crédit ou de résilier le contrat, dans le cas où la Société ne respecterait pas les conditions de paiement, dans le cas où la Société n'est plus considérée comme solvable ou dans le cas où cela serait autrement nécessaire. Les conditions de paiement sont de 30 jours nets. Après la date d'échéance, des frais financiers de 1,5% par mois, ou le montant maximum autorisé par la loi, selon le moindre des deux, s'accumulent sur le montant non payé et incontesté, à compter de la date de réception de la facture.

**7. TERMES ET CONDITIONS**

**(a) INDISPONIBILITÉ DES CHAMBRES.** À certaines occasions en raison de circonstances imprévues, l'hôtel peut ne pas avoir de chambres disponibles pour tous les clients qui souhaitent s'enregistrer un soir donné. Bien que l'hôtel fasse des efforts raisonnables pour éviter qu'une telle situation n'affecte la société, dans le cas où un client avec une réservation confirmée ne peut pas être hébergé par l'hôtel, l'hôtel fournira ce qui suit:

- Hébergement payé par l'hôtel dans un hôtel comparable aussi proche que possible pour la première nuit où le client est déplacé de l'hôtel.
- Un transport terrestre aller-retour gratuit entre l'hôtel et l'autre hôtel.
- L'hôtel prendra les dispositions nécessaires pour les messages téléphoniques et le courrier du client déplacé afin de s'assurer qu'ils sont correctement acheminés.
- La Société recevra un crédit pour tout invité déplacé vers ses numéros de production annuelle de nuit aux fins de cet accord.

- Si une chambre devient disponible à l'hôtel pour le client déplacé et que le client choisit de ne pas retourner à l'hôtel, l'hôtel n'aura aucune autre obligation en vertu de cette clause.
- Lorsqu'une chambre devient disponible à l'hôtel et que le client déplacé revient, l'hôtel fournira des chambres surclassées si disponibles et fournira au client une expression de bienvenue de la part du directeur général.

**(b) TAXES ET AUTRES FRAIS.** L'hôtel se réserve le droit de modifier unilatéralement, à sa seule discrétion et de bonne foi, les tarifs en cas de modification des taxes gouvernementales applicables, des frais ou des évaluations ainsi que de toute modification des frais de main-d'œuvre ou de service applicables.

**(c) TARIFS NON APPLICABLES AUX RÉSERVATIONS DE GROUPE.** Les tarifs sont applicables uniquement pour les réservations individuelles de voyages d'affaires transitoires de 9 chambres ou moins. Les tarifs de conférence et de groupe peuvent varier en fonction de la disponibilité de l'hôtel pour la période requise.

**(d) CONFIDENTIALITÉ.** La société ne divulguera pas les informations confidentielles de l'hôtel à des tiers (sauf en ce qui concerne les sous-traitants ou les agents de voyages fournissant des services de gestion de voyages à la société qui ont signé des accords les obligeant à garder les informations confidentielles de l'hôtel confidentielles et à ne pas les utiliser ou les divulguer à des tiers ou pour leur propre bénéfice). Les «Informations confidentielles de l'hôtel» doivent inclure les tarifs spéciaux et / ou remises non publiés, prospectifs et actuels de l'hôtel, offerts ou autrement mis à disposition par l'hôtel à la société, ainsi que toutes les conditions spéciales ou éléments à valeur ajoutée qui différencient l'hôtel de ses concurrents (par exemple, Accès Internet, petit-déjeuner).

**(e) RÉSILIATION.** Chacune des parties peut résilier ce contrat sans motif moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie.

**(f) LOI APPLICABLE.** L'accord sera régi et interprété conformément aux lois de la province dans laquelle l'hôtel est situé, à l'exclusion de toute loi concernant le choix ou le conflit de lois.

**(g) DIVERS.** À l'exception d'une cession à une société mère, filiale ou successeurs dans l'intérêt de l'une ou l'autre des parties (à l'exclusion des concurrents de l'autre partie), aucune des parties ne peut céder des droits, devoirs, obligations ou privilèges en vertu du présent accord sans le consentement écrit de l'autre. C'est l'accord qui constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tous les accords ou déclarations antérieurs, oraux ou écrits, relatifs au contenu des présentes et ne peut être modifié que par un document écrit signé par toutes les parties. Aucune modification, amendement, supplément ou renonciation à cet accord ou à l'une de ses dispositions ne liera aucune des parties à moins d'être fait par écrit et signé par toutes les parties. Les parties conviennent qu'aux fins du présent accord et de tout amendement ou modification de celui-ci, ou pour tout autre avis ou communication entre les parties, les signatures envoyées ou reçues par télécopie seront considérées comme exécutoires et valides comme signature originale par la partie signataire. Un échec ou un retard d'une partie à cet accord pour appliquer à tout moment l'une des dispositions de cet accord, ou pour exercer toute option qui

est fournie par les présentes, ou pour exiger à tout moment l'exécution des dispositions des présentes, ne sera en aucun cas interprété une renonciation à, ni exclure l'exercice de l'une quelconque des dispositions de cet accord. Les soussignés acceptent et garantissent expressément qu'ils sont autorisés à signer et à conclure cet accord au nom de la partie pour laquelle ils signent.

**CONVENU ET SIGNÉ PAR:**

Pour confirmer cet accord, signez ci-dessous et renvoyez une copie de cet accord à l'hôtel au plus tard le lundi 29 mars 2021. Dès réception de la copie signée de cet accord, l'hôtel confirmera les tarifs et les chargera dans le système de distribution mondial approprié, le service des réservations d'hôtel et le 1-800-Hiltons et vous en informera une fois terminé. Bien que nous fassions toujours de notre mieux pour satisfaire nos clients, si cette date est manquée, les tarifs préférentiels de la société ne seront probablement pas chargés et accessibles dans le GDS à temps pour les réservations du 29 mars 2021.

**Hôtel**

**Vogue Hôtel Montréal Centre-Ville**

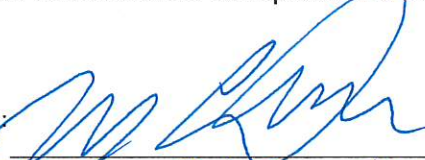
Par: Azucena Paucar

Signature:  \_\_\_\_\_

Name: ~~Azucena Paucar~~ Sonia Migliorati  
Tire: ~~Cérente des Ventes~~ Directrice régionale des ventes et marketing  
Date: ~~25 mars 2021~~ 13 mai 2021  
Vogue Hotel Montreal Downtown  
1425 rue de la Montagne  
Montréal, QC, Canada  
H3G 1Z3  
Téléphone: ~~514 558 1117~~ 514.465.8141.  
Courriel: ~~azucena.paucar@hilton.com~~ sonia.migliorati@sageblan.com

**Société**

**Fédération des médecins omnipraticiens du Québec**

Signature:  \_\_\_\_\_

Nom: MICHEL DUBOIS  
Titre: DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT  
Date: 12 MAI 2021

**Fédération des médecins omnipraticiens du Québec**

2, Place Alexis Nihon  
3500, boul. De Maisonneuve, bureau 2000  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone: 514 878-1911  
Courriel: bpellerin@fmoq.org